

Commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 24 JANVIER 2013 COMPTE RENDU

L'an deux mil treize, le vingt-quatre janvier à 20H30, le Conseil municipal de la commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre-Henri THEVENOZ, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 janvier 2013.

<u>Présents</u> : Mmes G. JAMMERS	D. BONNEFOY J. RIVIERE	N. BOUSSION F. UJHAZI	I. FILOCHE
Mrs Y. PERU	P.-H. THEVENOZ G. REIX	H. DE MONCEAU G. SOCQUET	F. MEGEVAND R. VICAT

Absents : V. CAYRON

Absent(s) excusé(s) : R. BARON

C. BEROUJON qui a donné pouvoir à I. FILOCHE

B. GEORGE qui a donné pouvoir à P.-H. THEVENOZ

S. MASSON qui a donné pouvoir à R. VICAT

Monsieur Frédéric MEGEVAND est arrivé en cours de séance lors de l'examen de la délibération n° D.05.2013.

Madame Dominique BONNEFOY a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion (19.12.2012) est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

FINANCES

D.01.2013

État des restes à réaliser de l'exercice 2012

Monsieur le Maire-Adjoint en charge des finances présente à l'assemblée l'état des restes à réaliser de l'exercice 2012 qui apparaîtront en report dans la section d'investissement du budget général de l'exercice 2013.

Ces reports correspondent à des dépenses engagées en 2012 mais non réglées ou partiellement réglées sur l'exercice 2012 et qui doivent, du fait de l'engagement, être obligatoirement inscrites au budget 2013.

.../...

Le Conseil municipal, entendu l'exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE l'état des restes à réaliser ci-après.

N° de compte	Intitulé	Montant	Commande - Devis
Dépenses		1.302.246 €	
CHAPITRE 20		33.174 €	
202	Frais réalisation documents urbanisme	23.547 €	Révision du PLU – contrat Efu et Epode
2031	Frais d'études	9.627 €	Plan de sauvegarde – contrat Sté MB Management
CHAPITRE 21		462.638 €	
2111	Terrains nus	6.700 €	Acquisitions terrains et frais notaires : Club Alpin (Grotte d'Orjobet) Echange St-Vincent et CCG pour EOS
2112	Terrains de voirie Bottecreux	8.900 €	Régularisations foncières : chemin de Bottecreux et La Combe (frais de notaire)
21318	Autres bâtiments publics	250.000 €	Droit de priorité vente bât douane Croix-de-Rozon
2135	Installations générales agencements	96.676 €	Agencements Espace omnisports du Salève : Sono – rideaux – bar – cuisine et tatamis
2151	Réseaux de voirie	46.244 €	Réseaux EP Drize et enrobés chemin des Chênes
2152	Installation de voirie	9.906 €	Panneaux signalisations + bancs et cendriers voirie
2161	Œuvre d'art	8.500 €	Tableau salle des fêtes
2183	Matériel informatique	988 €	PC bureau des adjoints
2184	Mobilier	34.724 €	Espace Omnisports du Salève : Tables, chaises et podium devis Coll'Equipe
CHAPITRE 23		806.434 €	
2313	Constructions	800.055 €	Espace Omnisports du Salève, démolition maison « Delaere » et rénovation église
2315	Travaux de voirie	6.379 €	Solde marchés rte de Champs Polliens
Recettes		110.210 €	
CHAPITRE 13		110.210 €	
1323	Subvention Département	80.000 €	Route de Champs Polliens
1328	Autres Subventions (FEDER)	30.210 €	Contrats Natura 2000

TRAVAUX

D.02.2013

Espace omnisports du Salève
Avenant n° 3 au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire rappelle que pour la construction de l'Espace omnisports du Salève, le Conseil municipal a retenu le groupement Schut-Machon / Atis Phalène en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) par délibération en date du 3 juillet 2008, pour un montant de 63.446,90 €. H.T.

Suite aux difficultés rencontrées durant le chantier, deux avenants ont été passés :

- avenant n° 1 de 4.785, 00 € H.T. durant la phase A.P.D. ;
- avenant n° 2 de 14.373,31 € H.T. en mars 2012.

Le chantier n'étant pas terminé à ce jour, il s'avère nécessaire de prolonger la mission d'assistance à maîtrise du groupement Schut-Machon / Atis Phalène de 5 mois jusqu'au 28 février 2013.

La commission de sécurité de l'arrondissement visitera le bâtiment le 22 février prochain et la réception des ouvrages suivra.

Un avenant n° 3 doit être conclu avec le groupement Schut-Machon / Atis Phalène pour un montant de 10.266,65 € H.T. (2.053,33 € H.T. / mois x 5 mois).

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- APPROUVE l'avenant n° 3 au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage à passer avec le groupement Schut-Machon / Atis Phalène pour un montant de 10.266,65 € H.T. ce qui porte le montant du marché à 92.871,86 € H.T.;
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant et toutes pièces nécessaires.

D.03.2013

Rénovation de l'église
Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 29 novembre 2012, le Conseil municipal a approuvé le projet définitif de rénovation de l'église élaboré par le bureau D.M.A. Architectures. Le coût des travaux a été estimé à 574.000 € H.T.

La procédure adaptée a été retenue pour la passation des marchés.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 4 décembre 2012 (parution sur la plateforme des marchés publics et dans la presse).

La date limite de dépôt des offres pour les 10 lots de l'opération a été fixée au 15 janvier 2013.

76 dossiers ont été retirés. 29 offres ont été reçues dont 3 dématérialisées.

La commission d'attribution a ouvert les plis le 16 janvier 2013. Le bureau D.M.A. a ensuite vérifié les offres et la commission d'attribution réunie le 23 janvier 2013 propose de retenir les entreprises

moins disantes ci-après qui offrent les références nécessaires à l'exception du lot n° 5 dont les offres sont très supérieures à l'estimation et qu'elle propose de déclarer infructueux.

Lot	Désignation	Estimation H.T.	Entreprise	Offre H.T.
1	Echafaudages	24.000 €	Rhône Alpes Echafaudages	23.772,50
2	Démolition / maçonnerie / VRD	49.000 €	3B Construction	47.125,00
3	Rénovation façades / peintures	100.000 €	SAS LACHARME	99.250,25
4	Pierres de taille	141.000 €	SAS LACHARME	138.000
5	Charpente / couverture / zinguerie	74.000 €	Infructueux	
6	Serrurerie	37.000 €	LUGAZ Métallerie	38.562,00
7	Menuiseries intérieures et extérieures	20.000 €	BOUVIER Frères	19.905,00
8	Electricité	46.000 €	ARMAND Elec	41.302,75
9	Etanchéité	5.000 €	Sarl E.F.G.	4.259,00
10	Enrobés / béton désactivé	36.000 €	COLAS R.A.A.	33.238,90

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- RETIENT les choix de la commission d'attribution ci-dessus ;
- DÉCLARE infructueux le lot n° 5 et décide de relancer une consultation pour ce lot conformément au Code des marchés publics ;
- PREND ACTE que le coût des travaux attribués à l'exception du lot n° 5 est de 445.415,40 € H.T. soit 532.716,82 € T.T.C. (T.V.A. 19,60 % - 87.301,42 €) ;
- SOLLICITE un financement du département et/ou des fonds genevois pour cette opération ;
- DÉSIGNE le Maire comme personne responsable des marchés à passer et l'autorise à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires.

D.04.2013 Marché de maîtrise d'œuvre – Régularisation taux T.V.A.

Le marché de maîtrise d'œuvre du bureau D.M.A. Architectures a été adopté par le Conseil municipal par délibération en date du 29 novembre 2012 pour un montant de 75.775 € H.T. pour la rénovation de l'église et de 7.300 € H.T. pour le remplacement de la toiture de « La Ruche ».

Un taux de T.V.A. de 7 % avait été appliqué pour les 2 opérations, or le taux de T.V.A. applicable pour la rénovation de l'église est de 19,60 %.

Il y a donc lieu de régulariser le coût de la mission du bureau D.M.A. Architectures comme suit :

Bâtiment « La Ruche » :	7.300 € H.T.
T.V.A. 7 % :	511 €
Mission T.T.C. :	7.811 €
Eglise :	75.775,00 € H.T.
T.V.A. 19,60 % :	14.851,90 €
Mission T.T.C. :	90.626,90 €

Soit une mission globale de 98.437,90 € T.T.C.

.../...

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- PREND ACTE de la modification du taux de T.V.A. sur les travaux de l'église ;
- DÉCIDE de modifier le marché de maîtrise d'œuvre qui est porté de 88.890,25 € T.T.C. à 98.437,90 € T.T.C. ;
- CHARGE le Maire de régulariser le marché de maîtrise d'œuvre.

**Défense des intérêts de la commune devant le
Tribunal administratif de Grenoble**

D.05.2013

Permis de construire SCI Collonges Panorama

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une requête en annulation déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par la Selarl Legithem, avocats pour le compte du syndicat des copropriétaires de la résidence « Le Balcon », à l'encontre du permis de construire n° 7408212H0024 délivré le 24 septembre 2012 à la SCI Collonges Panorama pour la construction de 4 maisons individuelles d'habitation.

Entendu cet exposé et considérant la mise en cause de la commune, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à ester en justice et le mandate pour assurer la défense des intérêts de la commune suite à ces recours devant les différentes juridictions administratives et notamment le Tribunal administratif de Grenoble ;
- MANDATE la société d'avocats « C.D.M.F. Avocats » représentée par Maître FIAT, domiciliée 7 place Firmin Gautier à 38000 Grenoble pour défendre la commune dans cette procédure.

DIVERS

Compte rendu des délégations au Maire

Le Maire informe l'assemblée des décisions ci-après qu'il a prises dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités locales en matière de marchés publics.

N° de l'arrêté	Date		Désignation MAPA	Ent. consultées	offres reçues	Entreprise titulaire	Montant marché en euros TTC
M.18.2012	20.12.2012	F	Fourniture de tatamis pour la salle d'arts martiaux de l'Espace Omnisports du Salève	3	3	SF JAM NORIS SPORT	6 280,00 €
M.19.2012	21.12.2012	T	Travaux d'urgence de remplacement de conduite eaux pluviales sur le secteur de la Drize en coordination avec le remplacement du collecteur eaux usées par la Communauté de communes du Genevois	1	1	MEGEVAND SAS	21 672,11 €

Il informe par ailleurs que dans le cadre de ses délégations l'autorisant « à décider de la conclusion et de la révision du louage de biens pour une durée n'excédant pas douze ans », il a convenu d'un bail de location précaire du 1^{er} février 2013 au 30 septembre 2013 avec M. David GOUHIER pour l'appartement communal sis au 327 rue Verdi au prix mensuel charges comprises de 550 €.

D.06.2013

Subvention Vélo Club d'Annemasse

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention formulée par le Vélo Club d'Annemasse pour la 78^{ème} édition de la doyenne des épreuves régionales cyclistes « Annemasse – Bellegarde et retour ».

Un soutien financier est sollicité pour récompenser les plus jeunes compétiteurs âgés de moins de 21 ans. Un prix des municipalités traversées leur est attribué par les communes du parcours.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- DÉCIDE d'allouer au Vélo Club d'Annemasse une subvention de 100 € ;
- CHARGE le Maire du règlement de cette subvention avant la course qui a lieu le 24 mars prochain.

Pour conclure, Monsieur le Maire félicite Madame Nathalie BOUSSION, conseillère municipale, pour sa brillante réussite (5^{ème} sur 239 candidats) au concours national des notaires qui lui permet de pouvoir créer une étude notariale.